

# En prison au lieu d'être en hôpital psychiatrique



Les 20% des détenus de la prison fribourgeoise de Bellechasse souffrent d'une maladie psychique. VINCENT MURITH

**PRISON** • Condamné à une peine ferme de six mois, un Staviacois de 23 ans est détenu aux Etablissements pénitentiaires de Bellechasse depuis deux ans. Diagnostiqué schizophrène, le jeune homme est sous le coup d'une mesure thérapeutique institutionnelle.

Il devrait être transféré et soigné dans une institution spécialisée dans le traitement de troubles mentaux graves. Problème: ce type d'établissement susceptible d'accueillir des détenus en milieu fermé n'existe tout simplement pas en Suisse romande.

> 13

# «Sa place n'est pas en prison»

**SANTÉ** • Marc et Christine attendent que leur fils schizophrène soit transféré en hôpital psychiatrique. Mais depuis deux ans, le jeune homme est toujours détenu à Bellechasse.

**MAUD TORNARE**

«Notre fils n'est pas là où il devrait être. Il doit être soigné. Sa place n'est pas en prison.» Ces trois phrases, Marc et Christine les martèlent tel un appel à l'aide. Ce couple de Staviaquois est inquiet. Diagnostiqué schizophrène, leur fils David\* doit désormais affronter sa maladie en prison. En 2009, le jeune homme, aujourd'hui âgé de 23 ans, a été condamné à six mois de prison ferme pour une série de cambriolages commis à Estavayer-le-Lac et dans la région. En raison de sa maladie, sa peine avait été suspendue au profit de mesures thérapeutiques institutionnelles. Mais après deux ans passés en prison, David est aujourd'hui encore détenu au pénitencier de Bellechasse sans réelle perspective de transfert dans un établissement psychiatrique spécialisé.

«On ne sait pas combien de temps sa détention va encore durer. Dans dix ans, notre fils sera peut-être toujours en prison», s'inquiète son père. Marc et Christine ne remettent pas en cause la décision de la justice, ils aimeraient simplement qu'elle soit appliquée jusqu'au bout. «Notre fils a été jugé à 80% irresponsable de ses actes en raison de sa schizophrénie. S'il est malade, il doit être transféré et soigné dans un hôpital psychiatrique», explique le couple.



Père et mère de quatre enfants, Marc et Christine s'inquiètent particulièrement pour leur fils de 23 ans, diagnostiqué schizophrène. Faute de place dans une institution spécialisée, le jeune staviaquois est détenu en prison depuis deux ans.

CORINNE AEBERHART

## «Personne ne comprend»

A la prison de Bellechasse, David suit parfois un traitement médicamenteux qu'il accepte de prendre «pour qu'on lui foute la paix» comme il le raconte à sa mère lors de ses visites. Christine constate que son état ne s'améliore pas pour autant. «Il a commencé à développer de graves crises d'anxiété depuis qu'il prend ces médicaments. Son traitement a d'ailleurs dû être interrompu plusieurs fois. Il demande souvent à nous voir. Cela lui arrive même de me téléphoner à minuit en état de panique.»

Du comportement de leur fils en prison, Marc et Christine ne savent que très peu de choses. David est majeur et ses parents ne sont pas directement informés de l'évolution de son état psychologique. Alors ils questionnent le personnel de la prison. «Les gardiens nous disent qu'il n'est pas agressif. Personne ne comprend pourquoi il est encore ici», rapporte le

père de famille. Pour le couple, le personnel de la prison n'est pas en cause. «Ils font leur travail comme ils peuvent. Nous n'avons rien à leur reprocher. Le problème, c'est que la prison n'est pas adapté à son cas.»

## Désarroi face à la maladie

Le service d'application des sanctions pénales et des prisons semble aussi être de cet avis. En février, il avait donné son accord pour transférer le jeune homme à la Clinique universitaire de Bâle. Mais à la dernière minute, son départ est annulé car un autre patient prend sa place à l'hôpital psychiatrique. «On ne sait pas quand il pourra être transféré. Aucune date nous a été communiquée. Au bout du compte, on a l'impression de se faire mener en bateau», confie Christine. Dépités après deux ans d'attente, les parents n'osent plus croire à un transfert de leur fils en hôpital psychiatrique faute de places dans un établissement spécialisé (voir ci-dessous).

«Notre fils ne comprend pas pourquoi il est encore détenu après deux ans alors que sa peine était à la base de six mois. Notre crainte est qu'il reste encore longtemps en prison et que l'agressivité et la révolte finissent par s'installer en lui.»

A travers leur témoignage, c'est aussi le désarroi face à la maladie de leur fils que Marc et Christine racontent. Jusqu'à ses dix-sept ans, David a suivi une scolarité sans problème. Puis, le jeune homme devient fuyant, se replie sur lui-même. «Ça lui arrivait de ricaner à table sans raison. Lui-même n'arrivait pas à donner d'explication à son comportement étrange», témoigne son père. Ses parents tentent de faire intervenir un médecin traitant. En vain, leur fils est majeur et refuse de se faire soigner.

## Traîée de mère indigne

A cette époque, le jeune Staviaquois, alors en plein déni de sa maladie, tombe dans la petite délinquance.

Ses parents lui confisquent son véhicule de peur qu'il provoque un accident sous l'influence de l'alcool et de la drogue. «Il a ensuite endommagé ma voiture après l'avoir volée. J'ai voulu le dénoncer car j'avais peur qu'il recommence et blesse quelqu'un. La police n'a pas voulu enregistrer ma plainte. On m'a même traitée de mère indigne», se souvient Christine.

Deux mois plus tard, son fils est arrêté en flagrant délit d'un vol par effraction dans une entreprise staviaquoise. En tout, entre octobre 2008 et février 2009, une vingtaine de vols et tentatives de vols lui sont reprochés. Lors du procès, la justice a conclu que le jeune homme n'était qu'à 20% responsable de ses actes en raison de sa schizophrénie. «Aujourd'hui, notre fils admet sa maladie. Il serait prêt à se faire soigner dans un hôpital psychiatrique. Mais il a perdu tout espoir.»

\*Prénom d'emprunt

TROIS QUESTIONS À...

Philippe Tharin, directeur, Bellechasse



> Le directeur des Etablissements pénitentiaires de Bellechasse (EB) à Sugiez, Philippe Tharin, évoque la question de la détention des personnes souffrant de troubles psychiatriques.

1. Le cas de personnes souffrant de troubles mentaux est-il fréquent aux EB?

A l'heure actuelle, 199 personnes sont détenues aux EB. Selon une étude réalisée par l'Ecole des sciences criminelles sur le profil des détenus entrés en 2008-2009, 19% d'entre eux souffrent d'une maladie psychique, telle qu'attestée soit par le biais du jugement ou d'une expertise psychiatrique.

2. Le personnel de détention a-t-il les moyens de gérer ce type de détenus?

Il est toujours difficile de gérer une maladie psychique dans un cadre carcéral aux EB ou ailleurs. Les contraintes de l'environnement carcéral telles que la sécurité, les horaires fixes ou encore l'obligation de travailler ne permettent pas de prendre en considération tous les aspects de la maladie, ni de considérer le détenu uniquement comme un patient. L'accompagnement dans bien des cas devrait avoir lieu quasiment à l'échelle 1 : 1 soit un agent de détention par détenu. Mais ceci est impossible bien que nous tentons de le faire dans des situations d'exception.

3. Quelles sont les solutions?

Pour ce qui est du personnel, je pense qu'il faudrait multiplier la participation aux formations supplémentaires sur les différentes maladies psychiques et qui comprennent des stages en hôpital pour comprendre comment aborder telle ou telle maladie. Actuellement, il n'y a pas non plus de présence quotidienne psychiatrique. En huit ans, nous sommes toutefois passés d'un demi-jour à 3 jours de besoins psychiatriques. Il va de soi qu'une dotation en personnel adéquat est une condition sine qua non à la prise en charge de cas psychiatriques plus nombreux. Mais la prison de Bellechasse ne doit pas non plus devenir un établissement pour psychotiques. Les personnes qui souffrent de troubles mentaux graves doivent pouvoir être soignées dans des institutions spécialisées.

PROPOS RECUEILLIS PAR MT

«Les demandes de placement en institution ont explosé»

Au Service d'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP), le cas de David\* est

bien connu. «C'est une situation difficile», admet Thomas Freytag, chef du SASPP. «Cette personne est pour l'instant sur la liste d'attente d'un hôpital psychiatrique.» Le traitement en milieu semi-ouvert n'est pas envisagé pour le moment, suite à deux évasions du jeune homme de la prison de Bellechasse et lors d'un séjour à l'hôpital psychiatrique de Marsens.

C'est donc en milieu fermé qu'il devra être soigné dans un premier temps. Mais dans ce type d'établissement spécialisé, les places sont très rares. «Les demandes de placement en institution ont explosées. Entre 2005 et 2010, le nombre de mesures pénales prononcées (ndlr: concernant notamment des détenus souffrant de troubles

mentaux) a augmenté de 200% à 300% dans le canton de Fribourg», poursuit Thomas Freytag. Une augmentation d'autant plus difficile à gérer qu'en Suisse romande, aucune institution en milieu fermé spécialisée dans le traitement de troubles mentaux graves n'existent à ce jour. Genève prévoit d'y remédier. Baptisé Curabilis, son projet d'établissement fermé sera entièrement consacré à l'accueil d'auteurs d'infractions atteints de troubles mentaux. Prévu pour 2012, l'établissement affiche déjà complet avant même son ouverture. Côté vaudois, le gouvernement tire actuellement les leçons de l'affaire Skander Vogt. Condamné à 20 mois de prison mais incarcéré depuis sept ans, ce détenu de la prison de Bochuz avait trouvé la

mort dans sa cellule après y avoir mis le feu. Ce drame avait mis en lumière les lacunes de la prise en charge des détenus souffrant de troubles mentaux. Le Gouvernement vaudois projette donc de construire de nouvelles infrastructures ainsi que de renforcer le Service de médecine et de psychiatrie pénitentiaire.

Dans le canton de Fribourg, un groupe de travail planche actuellement sur l'affectation future de la Sapinière. «L'objectif est d'analyser les problèmes et les besoins actuels en relation avec l'augmentation des mesures pénales», explique Thierry Steiert, secrétaire général à la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ). En revanche, aucune réflexion n'est

menée sur la construction d'une institution spécialisée. «Le projet Curabilis à Genève est un établissement concordataire dont l'objectif est de répondre aux besoins de l'ensemble de la Suisse romande. L'idée d'un concordat est justement d'éviter de multiplier les structures dans chaque canton», estime Thierry Steiert. Le Code pénal suisse prévoit également que le traitement thérapeutique puisse s'effectuer dans un établissement pénitentiaire au bénéfice d'un personnel qualifié. A la prison de Bellechasse, près de 25 détenus sont actuellement sous le coup de cette mesure dont une dizaine en attente d'un placement institutionnel. MT

\*Prénom d'emprunt